

Février 2022

En bref

- Le mot de la bâtonnière
- Le mot du président de l'Association du Jeune Barreau de Laval
- À votre agenda
- Saviez-vous que...

— Le mot de la bâtonnière



Mot de la bâtonnière

Chères
Chers

Consœurs,
Confrères,

Déjà, le mois de février est bien entamé. Ce mois où nous devrions, ne serait-ce qu'un instant, penser à soi. C'est sur cette note que je vous propose d'entamer mon édition du Journal du Barreau de Laval.

Tout d'abord, permettez-moi de faire un retour sur les activités présentées au cours du mois de janvier 2022.

Mini congrès du Barreau de Laval

Le 19 janvier dernier s'est déroulé avec succès le mini congrès du Barreau de Laval, auquel plus de 194 membres ont assisté. Deux (2) formations s'y sont tenues, à savoir une formation de trois (3) heures, dispensée par madame Hélène Bouchard, C.P.A., portant sur la « Littéracie

financière pour juristes » et une formation de trois (3) heures, dispensée par Me Pierre Trudel, portant sur les « Développements récents en matière de liberté d'expression ».

Conférence sur les nouvelles modifications aux Directives de la Cour supérieure

Le 24 janvier dernier, l'Honorable Chantal Chatelain, juge coordonnatrice de la Cour supérieure du Québec pour le district de Laval, a mené une séance d'information portant sur les modifications récentes aux Directives de la Cour supérieure.

Madame la juge Chatelain y a, notamment, souligné l'excellent taux de participation des dossiers aux conférences de règlement à l'amiable ainsi que l'excellent taux de succès.

Ensuite, voici les activités à venir en février 2022.

Défi...on décroche!

Cette année le Barreau de Laval et le Barreau de Laurentides-Lanaudière font équipe avec le Barreau de Québec et vous lancent le *Défi...on décroche!* Du 1^{er} février 2022 au 28 février 2022, nous vous invitons donc à suspendre vos communications entre 19h00 le soir et 7h00 le matin, sauf urgence. C'est par souci de prendre soin de la santé psychologique de nos membres et de permettre de **décrocher** du travail que nous vous proposons ce défi. Il est important de bien concilier **travail et vie personnelle** tout au long de sa carrière.

Le *Défi...on décroche!* a aussi pour objectif d'augmenter le bien-être des membres, la qualité des communications et la gestion des priorités.

Colloque sur la santé et le bien-être psychologique

Dans le but de soutenir ses membres, le Barreau de Laval est fier de lancer sa

première édition du Colloque annuel sur la santé et le bien-être psychologique, qui aura lieu le 23 février 2022.

Au menu, vous y trouverez une formation portant sur le stress, intitulée « Pensouillard Le Hamster, ou comment calmer son tapage dans notre tête ? », dispensée par nul autre que le docteur Serge Marquis. En après-midi de cette même journée, la bâtonnière de la Côte-Nord, Me Cynthia Labrie, offrira une séance sur le coaching intitulée « Comment le coaching peut vous aider à réaliser vos objectifs de vie et de carrière ». Je vous invite à vous y inscrire en grand nombre.

INFORMATION CONCERNANT LES DIRECTIVES SANITAIRES

Veillez prendre note que les directives pour la Cour supérieure du Québec, la Cour du Québec et la Cour municipale sont régulièrement mises à jour sur le site internet du Barreau de Laval.

En ce sens, nous vous invitons à les consulter fréquemment, considérant ces mises à jour, d'autant plus que les directives diffèrent d'une cour à l'autre.

ACTUALITÉS

Cour du Québec, Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle

Monsieur le juge Benoit Sabourin est désigné au poste de juge coordonnateur à compter du 26 février 2022 pour un mandat de 2 ans. Il occupait le poste de coordonnateur adjoint à la Chambre civile et remplace la juge Éline Bolduc qui occupait la fonction de coordonnatrice depuis le 26 février 2018.

Monsieur le juge Pierre Hamel est désigné au poste de juge coordonnateur adjoint à la Chambre de la jeunesse à compter du 26 février pour un mandat de 2 ans.

DATES _____ **À** _____ **RETENIR :**

23 février 2022 : Colloque sur la santé et le bien-être psychologique.

Sur ce, prenez bien soin de vous tous!

Me Méliissa De Petrillo
Bâtonnière du Barreau de Laval

- Mot du président de l'Association du Jeune Barreau de Laval



Chères consœurs,
Chers confrères,

Ce début d'année 2022 nous indique que votre jeune Barreau demeurera actif et engagé cette année. En décembre dernier, on vous partageait quelques exemples concrets de nos récentes réalisations dans l'intérêt de nos membres :

- i. Appui à la création de la journée nationale de l'accès à la Justice;
- ii. Participation active aux événements visant à souligner le 30^e anniversaire de notre Barreau;
- iii. Participation active à toutes les assermentations des nouveaux membres;
- iv. Organisation d'un tournoi de balle-molle avec le jeune Barreau de

Laurentides-Lanaudière;

- v. Organisation d'un 6@8 professionnel;
- vi. Organisation d'une levée de fonds et collecte de cadeaux de Noël au profit du Centre de pédiatrie sociale de Laval.

I. RETOUR SUR LA COLLECTE DE CADEAUX DE NOËL ET LEVÉE DE FONDS

Sur ce dernier point, grâce à votre générosité, nous avons distribué une centaine de cadeaux de Noël aux enfants du Centre de pédiatrie sociale de Laval et nous avons remis plusieurs centaines de dollars en don.

L'équipe du centre nous a chaleureusement remercié pour l'organisation de cette activité de levée de fonds réussie.

2. BIEN-ÊTRE DE NOS MEMBRES

En ce moment, votre Jeune Barreau continue de valoriser le bien-être de ses membres.

À titre d'exemple, nous appuyons le principe visant la création d'une politique claire de l'employeur en matière de déconnexion en dehors des heures de travail en faveur du salarié dans le cadre du projet de loi no. 799 – Loi sur le droit à la déconnexion.

Nous sommes bien conscients que le droit à la déconnexion pourrait aider plusieurs d'entre vous à rejoindre un équilibre au niveau de leur santé mentale. Notre profession peut se montrer stressante pour plusieurs et la déconnexion pourrait avoir un impact favorable sur notre bien-être.

Toutefois, nous souhaitons que ce droit à la déconnexion demeure un choix qui ne devrait pas être la source de représailles de l'employeur, puisque certains de nos membres ne souhaitent pas se prévaloir de ce droit. Il serait important de permettre à celles et ceux qui sont confortables avec leur rythme de vie de ne pas être pénalisés, tout en s'assurant qu'aucune sanction et/ou préjugé ne soit adressé contre celles et ceux qui exercent le droit à la déconnexion.

Plusieurs démarches sont en cours à ce niveau.

3. MODERNISATION DE LA JUSTICE

Également, nous militons toujours en faveur de la modernisation de la Justice afin de faciliter notre tâche dans l'intérêt des justiciables, notamment en nous positionnant clairement en faveur de l'usage des technologies par les tribunaux québécois, par exemple l'usage des salles d'audience virtuelles.

En effet, votre Jeune Barreau soutient l'usage des salles d'audience virtuelles comme devant être la règle et non l'exception. Cette pratique met en évidence beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients, plus particulièrement au niveau des demandes en cours d'instance et autres incidents qui pouvaient parfois nécessiter davantage de temps de déplacement que de temps de représentations devant la Cour.

Ainsi, les salles d'audience virtuelle servent l'intérêt des justiciables et l'administration de la Justice. Il nous apparaît essentiel de nous adapter au mode virtuel pour tous les avantages que cela procure. Dans ce contexte, nous comptons sur vous pour suivre les directives en vigueur et de faciliter l'échange de documents. Cette période d'adaptation s'applique à tous les intervenants du système judiciaire et c'est tous ensemble que nous parviendrons à moderniser

définitivement l'administration de la Justice vers un système judiciaire accessible dans lequel l'échange de documents ne sera plus un obstacle aux audiences virtuelles.

On vous invite à nous rapporter tout événement susceptible de nuire à la modernisation de la Justice et au maintien des salles d'audience virtuelle.

4. PROCHAINES ACTIVITÉS

D'ici le mois de mai 2022, nous organiserons un autre événement de réseautage du style 6@8 afin de vous offrir une seconde occasion de réseauter entre jeunes avocats de notre district. Cela permet à chaque occasion à nos membres de tisser des liens, de partager notre expérience et de s'aider mutuellement à cheminer vers un avenir meilleur pour les jeunes avocats du district de Laval.

En terminant, notre année se poursuit tranquillement vers notre assemblée générale annuelle qui devrait avoir lieu au mois de mai 2022. Soyez à l'affût !

D'ici là, votre Jeune Barreau demeure engagé et près de sa communauté. On vous souhaite à tous une merveilleuse année 2022!

Me **Michaël** **Lévesque**
Président de l'Association du Jeune Barreau de Laval

— À votre agenda...

- Le mercredi 23 février 2022

— Saviez-vous que...

- **Le Barreau de Laval a un service de référence.** Le service de référence permet aux justiciables de rechercher un avocat dans le domaine de droit pertinent. Vous inscrire à ce service vous permet d'obtenir des mandats. **Le coût est de 100\$ par année taxes incluses.** Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#)
-